

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1042

26 avril 2008

SOMMAIRE

Auberge THILLSMILLEN S.à r.l.	50010	LGIG 2 Property C3 S.à r.l.	49970
Axinya S.à r.l.	50012	LIC II Luxembourg	49971
B.B. Finco	50009	Lid Lift Industrial Development S.A.	50015
Boch & Sons Asset Management	50016	Lux G Technology S.A.	49981
CalEast Holdings 5 S.à r.l.	49971	LuxScan Finances Sàrl	50013
Camfunds S.A.	49983	Mabren S.A.	49995
Carlo Tassara International S.A.	50015	Métal Lux Financière S.A.	50005
Centre de Prothésie Ongulaire Laurence MULLER S.à r.l.	49973	New Super Selector S.à r.l.	49997
Domus Holdings S.à r.l.	49980	Oxbow Investments S.A.	50007
Dragenopharm Holding S.à r.l.	49972	Peinture Creative S.à r.l.	50011
Eufin Compagnie Financière S.A.	50009	Retail Operating Company Luxembourg	49972
Euralver Façades S.A.	50016	R.IX S.à r.l.	50003
Faita S.A.	49979	SaarGummi technologies S.à r.l.	50015
Fioretti SA	49994	Shell Luxembourgeoise	49975
Fire & Accident Control S.A.	49970	Société de Participation Financière Italmo- biliare S.A.	50006
Future S.A.	50006	Starwood International Licensing Compa- ny S.à r.l.	49991
Gemstone Holding S.A.	50006	St Marius S.à r.l.	49974
Gruppo Fabbri International S.A.	50010	St Nicolas Sàrl	49973
H.P.A. S.A.	49994	Systemgastronomie K. Kiermeier G.m.b.H.	50007
I.M.S. Holding S.à r.l.	49982	TreeTop Asset Management S.A.	49983
Invista Real Estate Opportunity Fund Fi- nance S.à r.l.	49975	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	49971
Invista Real Estate Opportunity Fund Wit- ney S.à r.l.	49974	Varazur S.A.	50002
IVG European Core+ Office	50016	WP X LuxCo S.à r.l.	49995
LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l. ...	49972		
LEG II Euro Holdings S.à r.l.	49970		

LGIG 2 Property C3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.323.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008046158/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LEG II Euro Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 137.900,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 89.972.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik et Mr Robert La Fors ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008046160/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Fire & Accident Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 91, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 62.410.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 21 février 2008

Le Conseil d'Administration constate la démission de Monsieur Robert Polfer, demeurant à L-5367 Schuttrange, 91, rue Principale, de son mandat d'administrateur-délégué.

Est nommé nouvel administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008, Madame Gabrielle Polfer-Strauss, demeurant à L-5367 Schuttrange, 91, rue Principale.

Dans le cadre de la gestion journalière, elle peut engager la société par sa signature exclusive ou cosignature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.
CDD 752
Signature

Référence de publication: 2008046225/752/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.111.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Ernest Fiorante, demeurant professionnellement au 200, East Randolph Street, IL-60601, Chicago, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046175/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08252. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 744.880,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Martin Pollard, demeurant professionnellement au 33, Cavendish Square, GB-W1A2NF, Londres, Grande-Bretagne.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046184/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08247. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.126.375,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

En date du 29 juin 2007, l'associé CEP II Participations S.à r.l. SICAR a transféré son siège social vers le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046222/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00960. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

LaSalle Euro Growth II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.512.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Béliik et Mr Robert La Fors ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008046186/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 90.938.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2008

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Peter Van den hoeck, domicilié à 2520 Ranst, Venusstraat 46, Belgique, comme gérant de la Société à partir du premier mars 2008. L'Assemblée décide, également à partir du premier mars 2008, de nommer Monsieur Hugo Detré, domicilié à 2960 Sint-Job-in't-Goor, Uniondreef 5, comme gérant de la Société. Son mandat n'est pas rémunéré et prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme
René Kremer

Référence de publication: 2008046190/1701/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Dragenopharm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 261.466,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 122.756.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 5 mars 2008 que Andreas Greither, avocat, né le 19 juillet 1947 à Munich, Allemagne, domicilié au 2 Ponlach, 84529 Tittmoning en Allemagne a transféré trois mille cent neuf (3.109) parts sociales de catégorie B des cinquante deux mille sept cent quatre-vingt-huit (52.788) parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la Société à Peter Greither, avocat, né le 13 août 1952 à Munich, Allemagne, domicilié au 26 Râthenbergstrasse, 95533 Kirchberg en Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008046607/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

St Nicolas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.862.

Il résulte de la décision des associés tenue en date du 14 mars 2008 de la société St Pierre S.à r.l. les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants en date du 14 mars 2008:

Monsieur Thomas Dominic Saxton Holroyd ne le 21 janvier 1971 à Ripon, Grande-Bretagne, demeurant à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey, GY1 INT Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

Madame Natascha Irmtraut Maria Rusman épouse Carpentier, née le 28 septembre 1967 à Guernsey, Grande-Bretagne, demeurant à Forest Lane, St Peter Port, Guernsey, GY1 IWJ Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

2. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 14 mars 2008:

Monsieur Philippe Kaplan, ne le 1^{er} avril 1967 à Ixelles, Belgique, demeurant à rue Eugène Denis 23, B-1160 Brussels, Belgique en qualité de Gérant de la société.

Madame Rita De Smaele née le 17 août 1955 à Baaigem, Belgique, demeurant à Oude Lindenstraat 20, B-1800 Vilvoorde, Belgique en qualité de Gérant de la société.

3. Démission du délégué à la gestion journalière en date du 14 mars 2008:

Monsieur Thomas Dominic Holroyd ne le 21 janvier 1971 à Ripon, Grande-Bretagne, demeurant à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey, GY1 INT Grande-Bretagne en délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour St Nicolas S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008046241/683/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Centre de Prothésie Ongulaire Laurence MULLER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.263.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 13 février 2008, enregistré à Luxembourg-Société, le 26 février 2008, référence: LSO-CN07581, que:

le capital de la société "CENTRE DE PROTHESIE ONGULAIRE LAURENCE MULLER S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Olivier MULLER, demeurant à Audun-le-Roman	36
2.- Madame Laurence GERARD, demeurant à Audun-le-Roman	34
3.- Madame Danielle IGEL, demeurant à Audun-le-Roman	30
Total: cent parts sociales	100

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2008.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2008046645/203/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

St Marius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.693,28.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 28.373.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 14 mars 2008 de la société St Pierre S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission des Gérants suivants en date du 14 mars 2008:

Monsieur Thomas Dominic Saxton Holroyd ne le 21 janvier 1971 à Ripon, Grande-Bretagne, demeurant à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey, GY1 IN Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

Madame Natacha Irmtraut Maria Rusman épouse Carpentier, née le 28 septembre 1967 à Guernsey, Grande-Bretagne, demeurant à Forest Lane, St Peter Port, Guernsey, GY1 IWJ Grande-Bretagne en qualité de Gérant de la société.

2. Nomination des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 14 mars 2008:

Monsieur Philippe Kaplan, ne le 1^{er} avril 1967 à Ixelles, Belgique, demeurant à Rue Eugène Denis 23, B-1160 Brussels, Belgique en qualité de Gérant de la société.

Madame Rita De Smaele née le 17 août 1955 à Baaigem, Belgique, demeurant à Oude Lindenstraat 20, B-1800 Vilvoorde, Belgique en qualité de Gérant de la société.

3. Démission du délégué à la gestion journalière en date du 14 mars 2008:

Monsieur Thomas Dominic Holroyd ne le 21 janvier 1971 à Ripon, Grande-Bretagne, demeurant à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey, GY1 INT Grande-Bretagne en délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour St Marius S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008046240/683/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.256.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 19 mars 2008, les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.326.

Depuis le 19 mars 2008, les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND WITNEY S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND HOLDING S.à r.l.

Le 27 mars 2008 à Luxembourg.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008046647/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Invista Real Estate Opportunity Fund Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.257.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 19 mars 2008, les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125133, à INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.326.

Depuis le 19 mars 2008, les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND FINANCE S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par INVISTA REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND HOLDING S.à r.l.

Le 27 mars 2008 à Luxembourg.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008046648/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of January.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Shell Luxembourgeoise, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 7.479 (the Company).

The Company was incorporated on 31 March 1920. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 31 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared Shell Petroleum N.V., a company organised under the laws of the Netherlands with its registered office at 30, Carel van Bylandtlaan, 2596 the Hague, the Netherlands, and being registered with the Kamer van Koophandel under number 27002687 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Hans SEVENANTS, residing in Kiezelsstraat 2A, 3350 Linter, (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal, which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 456,367 (four hundred and fifty six thousand three hundred and sixty seven) shares having a nominal value of EUR 310 (three hundred ten Euros), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,440 (seven thousand four hundred and forty Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 141,473,770 (one hundred and forty-one million four hundred and seventy-three thousand seven hundred and seventy Euro), represented by 456,367 (four hundred and fifty six thousand three hundred and sixty-seven) shares with a par value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each, to an amount of EUR 141,481,210 (one hundred and forty-one million four hundred eighty-one thousand two hundred

and ten Euro) by way of the creation and issuance of 24 (twenty-four) new shares of the Company with a par value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each together with an aggregate share premium;

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above by way of the contribution of 6 (six) shares of Shell Finance Luxembourg S.à r.l. to the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase under item 2. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the issue of the new shares as per item 2. above, with power and authority to any manager of the Company or Mr Hans Sevenants or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the voting corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,440 (seven thousand four hundred and forty Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 141,473,770 (one hundred and forty-one million four hundred and seventy-three thousand seven hundred and seventy Euro), represented by 456,367 (four hundred and fifty-six thousand three hundred and sixty-seven) shares with a par value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each, to an amount of EUR 141,481,210 (one hundred and forty-one million four hundred eighty-one thousand two hundred and ten Euro) by way of the creation and issuance of 24 (twenty-four) new shares of the Company with a par value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each, together with an aggregate share premium of the EURO equivalent of USD 1,084,913,00 (one million eighty-four thousand nine hundred thirteen United States Dollars), on the basis of the exchange rate of 31st January 2008.

Third resolution

The Meeting accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by way of the issue of 24 (twenty-four) shares having each a par value of EUR 310 (three hundred ten Euro), and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting in 6 (six) shares (the Shares) it holds in Shell Finance Luxembourg S.à r.l. (the Contribution in Kind).

The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of EUR 739,050.82 (seven hundred thirty-nine thousand fifty Euro eighty two cents), the Euro equivalent of USD 1,095,945.85 (one million ninety-five thousand nine hundred forty-five United States Dollars and eighty-five cents) on the basis of the exchange rate of 31st January 2008, stated to be USD 1 per EUR 0,67435, shall be allocated to the extent of EUR 7,440 (seven thousand four hundred and forty Euro) to the nominal share capital account of the Company and the balance in an aggregate amount of EUR 731,610.82 (seven hundred thirty-one thousand, six hundred ten Euro eighty-two cents), the EURO equivalent of USD 1,084, 913,00 (one million eighty-four thousand nine hundred thirteen United States Dollars)), on the basis of the exchange rate of 31st January 2008, to the share premium account of the Company to the premium reserve of the Company.

The aggregate value and transferability of the Shares contributed to the Company are supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder having contributed the Shares and which is countersigned by the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the aggregate total value of the Shares amounts to at least the EURO equivalent of USD 1,095,945.85 (one million ninety-five thousand nine hundred forty-five United States Dollars and eighty-five cents) on the basis of the exchange rate of 31st January 2008.

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

On the basis of the Certificate, the notary witnesses the payment of the nominal capital and issue of share premium of the Company of the share capital increase being the object of the current shareholder meeting.

The Meeting resolves to issue and hereby issues 24 (twenty-four) new shares to Shell Petroleum N.V.

As a result of the above capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder	Number of shares
Shell Petroleum N.V.	456,391
Total	456,391

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at EUR 141,481,210 (one hundred and forty-one million four hundred eighty-one thousand two hundred and ten Euro), represented by 456,391 (four hundred fifty-six thousand three hundred and ninety-one) shares having a nominal value of EUR 310 (three hundred ten Euro) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by Shell Petroleum N.V. and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or Mr. Hans SEVENANTS or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to Mr. Hans SEVENANTS or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to Shell Petroleum N.V. with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Declaration

As following the contribution by Shell Petroleum N.V., prenamed, which is a contribution in kind of 6 (six) shares held by Shell Petroleum N.V. in Shell Finance Luxembourg S.à r.l., the Company holds more than 65% of the issued share capital of Shell Finance Luxembourg S.à r.l., prenamed, a company which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, and as the Company has its place of effective management and statutory seat in a Member state of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately 6,500.-EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Shell Luxembourgeoise, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.479 (la Société).

La Société a été constituée le 31 mars 1920. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu Shell Petroleum N.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 30, Carel van Bylandtlaan, 2596 la Haye, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 27002687 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Monsieur Hans SEVENANTS, de résidence à Kiezelstraat 2A, 3350 Linter, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 456.367 (quatre cent cinquante-six mille trois cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.440 EUR (sept mille quatre cent quarante Euros), afin de le porter de son montant actuel de 141.473.770 EUR (cent quarante et un million quatre cent soixante treize mille sept cent soixante dix Euros) représenté par 456.367 (quatre cent cinquante-six mille trois cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix Euros) chacune, à un montant de 141.481.210 EUR (cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt un mille deux cent dix Euros) par voie de la création et de l'émission de 24 (vingt-quatre) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix Euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription et libération en nature de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par la voie de l'apport de 6 (six) actions de Shell Finance Luxembourg S.à r.l. à la Société;

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à M. Hans Sevenants ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se reconnaissant comme dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.440 EUR (sept mille quatre cent quarante Euros), afin de le porter de son montant actuel de 141.473.770 EUR (cent quarante et un million quatre cent soixante treize mille sept cent soixante dix Euros) représenté par 456.357 (quatre cent cinquante-six mille trois cent cinquante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix Euros) chacune, à un montant de 141.481.210 EUR (cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt un mille deux cent dix Euros) par voie de la création et de l'émission de 24 (vingt-quatre) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 310 EUR (trois cent dix Euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total en EURO équivalent à USD 1.084. 913,00 (un million quatre-vingt quatre mille neuf cent treize Dollars des Etats-Unis) sur la base du taux de change du 31 janvier 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de 24 (vingt-quatre) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) et libère entièrement lesdites nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature consistant en 6 (six) parts sociales (les Parts Sociales) qu'il détient dans Shell Finance Luxembourg S.à r.l. (l'Apport en Nature).

L'Apport en Nature d'un montant total de 739.050,82 EUR (sept cent trente-neuf mille cinquante Euro quatre-vingt deux centimes), l'équivalent en Euro de 1.095.945,85 USD (un million nonante-cinq mille neuf cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis quatre-vingt-cinq cents), sur la base du taux de change du 31 janvier 2008 où 1 USD équivaut à 0,67435 EUR, doit être affecté au nominal du capital social de la Société pour un montant de 7.440 EUR (sept mille quatre cent quarante Euros) et le solde d'un montant total de 731.610,82 EUR (sept cent trente-et-un mille six cent dix Euro quatre-vingt deux centimes), l'équivalent en Euro de 1.084.913,00 (un million quatre-vingt quatre mille neuf cent treize Dollars des Etats-Unis) sur la base du taux de change du 31 janvier 2008.

La preuve du montant et de la libre transférabilité des Parts Sociales a été fournie sous la forme d'un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par la Société (le Certificat), lequel certificat confirme, inter alia, que la valeur des Parts Sociales est d'un montant total de au moins l'équivalent en Euro de 1.095.945,85 USD (un million nonante-cinq mille neuf cent quarante-cinq Dollars des Etats-Unis quatre-vingt-cinq cents) sur la base du taux de change du 31 janvier 2008.

Un exemplaire du Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur la base du Certificat, le notaire prend acte du paiement au capital nominal de la Société et de l'affectation au compte prime d'émission de la Société du montant de l'augmentation du capital social objet de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide d'émettre et émet 24 (vingt-quatre) nouvelles parts sociales à Shell Petroleum N.V.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société est désormais le suivant:

Associé

Nombre

	de parts sociales
Shell Petroleum N.V.	456.391
Total	456.391

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 141.481.210 EUR (cent quarante et un million quatre cent quatre-vingt un mille deux cent dix Euros) représenté par 456.391 (quatre cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par Shell Petroleum N.V. et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ou à Monsieur Hans SEVENANTS ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à Monsieur Hans SEVENANTS ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des parts sociales de la Société à Shell Petroleum N.V. auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Déclaration

Suite à l'apport par Shell Petroleum N.V., ci-avant dénommée, consistant en un apport en nature de 6 (six) parts sociales détenues par Shell Petroleum N.V. dans Shell Finance Luxembourg S.à .r.l., la Société détient plus de 65% du capital social libéré de Shell Finance Luxembourg S.à .r.l., ci-avant dénommée, une société ayant son centre de gestion effective et son siège statutaire dans un État membre de l'Union Européenne, et considérant que la Société a son centre de gestion effective et son siège statutaire dans un État membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 6.500,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEVENANTS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2008, Relation GRE/2008/753. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046733/231/246.

(080051541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 71.160.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet

immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046685/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Domus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.060.

—
In the year two thousand and seven on the tenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Excelsia 9 Lux S.à r.l., a private limited liability company (a société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg registered with the Registry of Trade and Companies of Luxembourg under number B123.654 represented by M^e Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated October 9th, 2007, as sole member of "Domus Holdings S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (a société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch on May 19th, 2004, published in the Mémorial C Number 774 dated July 28th, 2004, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registry of Trade and Companies of Luxembourg under number B101.060,

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole member appoints as liquidator:

Excelsia 9 Lux Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg registered with the Registry of Trade and Companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B123655.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the sole member. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the sole member even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix octobre

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Excelsia 9 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois de Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B123654 représentée par M^e Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 octobre 2007, étant l'unique associé de Domus Holdings S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Grand Duché de Luxembourg, selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial C Numéro 774 du 28 juillet 2004, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 101.060.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme liquidateur:

Excelsia 9 Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois de Grand Duché de Luxembourg ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B123655.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivie d'une version française; à la requête de la personne comparante, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: V. KOPERA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2007, Relation LAC/2007/30876. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): RAOUL JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008046735/211/84.

(080051567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Lux G Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.533.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet

immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046682/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

I.M.S. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.972.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Rainer STAWINOGA, né à Cologne (Allemagne), le 12 mai 1952, demeurant à F-78220 Viroflay, 8, rue Guizot (France),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée I.M.S. Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.972, a été constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de International Management Services S.A., avec siège social à Paris (France), et dont le siège a été transféré à Luxembourg, la dénomination changée en I.M.S. Holding S.à r.l. et la forme transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 322 du 8 mai 1998.

- Que les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 454 du 16 septembre 1999.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate:

- qu'en vertu d'une cession de part sous seing privé du 30 juin 2007 Monsieur Christian PLESSIS, demeurant à F-75017 Paris, 3, rue Nicolas Chuquet (France), a cédé une (1) part sociale dans la prédite société I.M.S. Holding S.à r.l. à Monsieur Rainer STAWINOGA, préqualifié;

- qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 30 juin 2007 Monsieur Egmond STAWINOGA, demeurant à D-50678 Cologne, Karolingsring 22 (Allemagne), a cédé deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) parts sociales dans la prédite société I.M.S. Holding S.à r.l. à Monsieur Rainer STAWINOGA, préqualifié.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille deux cent soixante-quinze euros soixante-douze cents (20.275,72.- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Egmond STAWINOGA, préqualifié, comme gérant de la société.

49983

Quatrième résolution

L'associé unique Monsieur Rainer STAWINOVA, né à Cologne (Allemagne), le 12 mai 1952, demeurant à F-78220 Viroflay, 8, rue Guizot (France), est nommé nouveau gérant de la société avec pouvoir d'engager la société individuellement.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008 Relation GRE/2008/993. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046728/231/59.

(080051432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Camfunds S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CAMFUNDS S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.890, constituée le 21 mars 2005 suivant acte reçu de Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 729 du 22 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 avril 2006 suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial numéro 1384 du 18 juillet 2006.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Jacques Berghmans, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Monsieur Olivier de Vinck, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes ainsi que la liste de présence seront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II) Il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont représentées de sorte que l'assemblée est valablement constituée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour repris au point II ci-dessus.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la Société;
2. Refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations;
3. Nomination de M. Olivier de Vinck en tant que nouvel administrateur de la Société pour une durée se terminant le jour de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société en "TreeTop Asset Management S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TreeTop Asset Management S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

La Société peut établir, sur décision du conseil d'administration aux conditions prévues par la loi, des succursales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg que dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet social de la Société est la gestion d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 85/611/CEE ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

3.2. Les activités de gestion d'OPCVM et d'OPC incluent, notamment:

- La gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, donner tous avis ou recommandations quant aux investissements à effectuer, procéder à tout acte de disposition ou d'administration des actifs, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, exercer pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM et OPC. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- L'administration des OPCVM et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe II de la loi du 20 décembre 2002, concernant les organismes de placement collectif dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts des OPCVM et OPC, l'émission et le rachat des actions et/ou des parts des OPCVM et OPC, la tenue du registre des OPCVM et OPC, l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- La commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et OPC.

3.3. La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet social en respectant toutefois les dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et du Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002, concernant les organismes de placement collectif (telles que modifiées le cas échéant) (ci-après la "Loi de 2002").

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions, dont quatre cent quarante-sept mille quatre cent cinquante (447.450) actions de classe A, dix-sept mille cinq cent cinquante (17.550) actions de classe B et trente-cinq mille (35.000) actions de classe C. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

5.2. Le capital autorisé de la Société est de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents (894.900) actions de classe A, trente-cinq mille cent (35.100) actions de classe B, et soixante-dix-mille (70.000) actions de classe C, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles d'une même classe ou de classes différentes, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2012 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions à émettre dans le cadre du capital autorisé et qui jusque cette date, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le présent article se trouvera modifié de manière à prendre en compte l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions.

6.1. Toutes les actions sont et resteront nominatives. Seule l'inscription dans le registre des actions nominatives fait foi de la propriété de ces actions. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires. Il sera tenu un registre des actions nominatives au siège social de la Société. Tout transfert d'actions n'aura d'effet qu'après l'inscription dans le registre des actions nominatives de la déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires ou l'accomplissement des formalités requises par la loi pour le transfert de créances.

6.2. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre. S'il y a plusieurs personnes ayant des droits sur une même action, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire du titre à l'égard de la Société.

6.3. Où qu'il soit fait référence dans ces statuts aux actions et aux actionnaires, les termes "action" et "actionnaire" comprendront les actions de classe A, les actions de classe B et les actions de classe C, respectivement les détenteurs d'actions de classe A, de classe B et de classe C, à moins que le contraire ne soit expressément stipulé. Les termes "détenteur(s) d'actions de classe" et "actionnaire(s) de classe" sont indifféremment utilisés dans les présents statuts. Le terme "actionnaire de classe A" désigne l'actionnaire auquel a été attribué les actions de classe A suite à la création des classes d'actions et repris comme tel dans le registre des actionnaires de la Société.

6.4. Les actions de classe A peuvent être converties par l'actionnaire de classe A en actions de classe B ou de classe C à tout moment par simple notification au conseil d'administration de la Société. Dès réception de cette notification, le conseil d'administration devra inscrire cette conversion dans le registre des actionnaires de la Société et faire acter le changement des statuts qui en résulte devant notaire.

6.5. Les actions de classe B sont convertibles en actions de classe C moyennant accord de l'actionnaire de classe A. Tout actionnaire qui veut convertir ses actions de classe B en actions de classe C doit envoyer une demande à l'actionnaire de classe A qui devra lui répondre dans un délai de 15 jours ouvrables. Si l'actionnaire de classe A consent à la conversion, l'actionnaire concerné devra ensuite notifier le conseil d'administration de la conversion, lequel devra inscrire la conversion dans le registre des actionnaires et acter le changement de statuts qui en résulte devant notaire aussi vite que possible.

6.6. Sauf clause contraire stipulée aux présents statuts, les actions de classe A et les actions de classe B et les actions de classe C ont tous les mêmes droits économiques et administratifs.

6.7. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Augmentation de capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires adoptée selon les formes requises pour modifier les statuts. L'assemblée générale des actionnaires décidera du prix ainsi que des modalités d'émission. Les actions peuvent être libérées partiellement à la condition qu'elles le soient au moins à concurrence d'un quart et de manière égale pour toutes les actions, indépendamment de la date d'émission.

A chaque émission d'actions les actions à souscrire seront offertes à la souscription aux détenteurs de toutes les classes d'actions au prorata des actions de chaque classe d'actions alors en circulation. Chaque détenteur d'actions de la même classe que celles qui vont être émises aura un droit préférentiel de souscription, au prorata du nombre total d'actions de cette classe qu'il détient. A chaque émission de ce type, le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé à condition qu'il y ait une décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société et de chaque classe d'actions selon les modalités prescrites par l'article 17 ci-après.

Lors d'une émission d'actions avec droit préférentiel de souscription, la Société informera tous les actionnaires et leur précisera la période d'exercice de ce droit.

Art. 8. Limitations au transferts d'actions.

8.1. Les Transferts d'actions ou de tout autre droit ou titre pouvant donner lieu à une participation au capital de la Société, à titre onéreux ou gratuit, entre actionnaires ou en faveur de tiers, ne pourront intervenir, pour être valables et opposables aux tiers (y compris la Société), que conformément aux dispositions du présent article 8.

Pour les besoins du présent article 8, le terme "Transfert" désigne toute opération, à titre onéreux ou gratuit, entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit d'actions ou de parts sociales, notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, les cessions, échanges (y compris en cas de fusion ou de scission), apports en société, donations, liquidations de communautés, attributions, adjudications ou des formes combinées de ces formes de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de sûreté ou garantie, de quelque nature que ce soit, portant sur des actions ou des parts sociales. Est assimilé à un Transfert tout changement de contrôle de l'un des actionnaires personne morale au sens des articles 309 et 310 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

8.2 Transfert Autorisés

Les Transferts d'actions de la Société prévus ci-après par le présent article 8.2. pourront être effectués librement par les actionnaires dans les cas suivants (chacun des Transferts énumérés aux points a) à c) ci-après étant un "Transfert Autorisé"):

a) tout Transfert d'actions de l'actionnaire de classe A à des tiers pour autant que celles-ci aient été, avant le Transfert, converties en actions de classe B ou C, étant entendu que l'actionnaire de classe A reste libre de donner ses actions de classe A en gage pour quelque raison que ce soit;

b) tout Transfert par tout actionnaire de la totalité des actions qu'il détiendra (i) si cet actionnaire est une personne morale: au profit d'une et une seule de ses filiales dont le capital et les droits de vote sont et resteront directement et intégralement détenus en totalité par cet actionnaire cédant, ou (ii) si cet actionnaire est une personne physique: au profit d'une seule entité juridique dont le capital et les droits de vote sont et resteront directement et intégralement détenus en totalité par lui;

c) tout Transfert par tout actionnaire de classe C de leurs actions dans le cas de l'admission des actions de la Société sur une bourse ou un marché réglementé.

Dans tous les autres cas, les Transferts ne pourront être effectués que conformément aux dispositions des articles 8.3, 8.4 et 8.5 ci-après.

8.3 Droit de Sortie Conjointe (Tag-along right)

8.3.1. Dans l'hypothèse où l'actionnaire de classe A éventuellement avec ses ayant-droits souhaiterait transférer la totalité ou une partie de ses actions à un tiers de bonne foi (l'"Offrant"), de sorte que suite à ce Transfert il (éventuellement avec ses ayant-droits) ne détienne plus au moins 51% des actions de la Société (toutes classes confondues), l'actionnaire de classe A devra l'indiquer aux autres actionnaires dans une notification (la "Notification de Sortie") mentionnant les conditions de la cession projetée, avec indication notamment du prix et des garanties à consentir, ainsi que la possibilité pour chacun des autres actionnaires d'exercer son droit de sortie conjointe (le "Droit de Sortie Conjointe") dans les mêmes conditions de cessions que celles dont bénéficie l'actionnaire de classe A, étant précisé que le prix de cession des actions détenues par ces actionnaires exerçant leur Droit de Sortie Conjointe ne pourra être inférieur à la valeur nette comptable des actions estimée à la date de Notification de Sortie en tenant compte de la valeur probable de réalisation des actifs de la Société (la "VNI").

8.3.2. Les autres actionnaires devront notifier à l'actionnaire de classe A leur décision d'exercer leur Droit de Sortie Conjointe dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de la notification de la Notification de Sortie. Faute d'une telle Notification de Sortie, le Droit de Sortie Conjointe ne pourra être exercé au titre de la Notification de Sortie en question.

8.3.3. Le Droit de Sortie Conjointe ne pourra être exercé par chacun des autres actionnaires que sur toutes (et seulement sur toutes) les actions qu'ils détiennent.

8.3.4. En cas d'exercice par un ou plusieurs des autres actionnaires du Droit de Sortie Conjointe, l'actionnaire de classe A et éventuellement ses ayant-droits ne pourront (sauf refus injustifié du Transfert par le ou les autres actionnaires ayant exercé leur Droit de Sortie Conjointe) procéder au Transfert des actions proposées à l'Offrant que concomitamment au Transfert par le ou les autres actionnaires ayant exercé leur Droit de Sortie Conjointe de toutes leurs actions, aux mêmes conditions que celles dont l'actionnaire de classe A et ses ayant-droits bénéficient, notamment en ce qui concerne le prix des actions (sous la réserve expresse que le prix des actions ne pourra être inférieur à leur valeur nette comptable estimée à la date de Notification de Sortie) et les éventuelles garanties consenties.

Dans l'hypothèse où le prix proposé par l'Offrant pour les actions de l'actionnaire de classe A et éventuellement de ses ayants-droits serait inférieur à la VNI, l'actionnaire de classe A (et éventuellement ses ayants-droits) ne pourra procéder au Transfert de leurs actions à l'Offrant que si ce dernier à accepter de payer aux actionnaires ayant exercé leur Droit de Sortie Conjointe un prix équivalent à la VNI.

8.3.5. Sans préjudice des stipulations de l'article 8.3.1 à 8.3.4 ci-avant et, pour autant que de besoin, il est précisé que le ou les autres actionnaires ayant exercé leur Droit de Sortie Conjointe devront à la demande de l'actionnaire de classe A:

(i) consentir à l'Offrant les garanties de passif, d'actif net, de restitution de prix, tous contrats de séquestre, de nantissement ou de blocage de tout ou partie du prix ou toutes autres garanties et assurances de même nature que l'actionnaire de classe A et ses ayant-droits auront, le cas échéant, accepté de souscrire, étant convenu que la responsabilité des parties en cause à raison de ces garanties ne sera pas solidaire, et que la charge de toute obligation à raison de ces garanties sera répartie entre les Parties en cause au prorata des actions cédées par chacun; et

(ii) supporter sa part des frais et honoraires de conseils (financiers, juridiques, comptables, etc.) liés au Transfert des actions qui auront été raisonnablement exposés par l'actionnaire de classe A et ses ayant-droits en vue du Transfert réalisé en application de l'offre faite par l'Offrant, au prorata des actions cédées par chacun.

8.3.6. L'actionnaire de classe A et ses ayant-droits ayant participé à la Sortie Conjointe ne supporteront aucune responsabilité envers le ou les autres actionnaires ayant exercé leur Droit de Sortie Conjointe si ce Transfert envisagé n'était pas en définitive réalisé. Il est précisé que dans un tel cas, sauf si la non-réalisation du Transfert est dû au fait de l'actionnaire de classe A ou de ses ayant-droits, les stipulations de l'article 8.3.5 (ii) demeureront applicables.

8.3.7. Le Droit de Sortie Conjointe cesse d'être applicable en cas d'admission des actions d'au moins d'une classe de la Société sur une bourse ou un marché réglementé.

8.4 Obligation de Sortie Conjointe (Drag-along right)

8.4.1. Dans l'hypothèse où l'actionnaire de classe A éventuellement ensemble avec ses ayant-droits aurait reçu d'un tiers de bonne foi (l'"Offrant") une offre d'acquisition pour toutes ses actions, ladite offre visant également (expressément ou implicitement) un Transfert de tout ou partie des actions détenues par les autres actionnaires, l'actionnaire de classe A pourra exiger des autres actionnaires qu'ils procèdent au Transfert des actions concernées, dans les conditions définies ci-après (l'"Obligation de Sortie Conjointe").

8.4.2. La Notification de Sortie devra, outre les mentions stipulées à l'article 8.3.1 ci-dessus, contenir la mention que l'actionnaire de classe A souhaite exercer son droit au titre de l'Obligation de Sortie Conjointe et indiquer à chacun des autres actionnaires que la totalité des actions dont chacun dispose devra être transférée à ce titre à l'Offrant.

8.4.3. Les autres actionnaires ne peuvent se voir obligés de vendre leurs actions dans le cadre d'une Obligation de Sortie Conjointe à un prix qui serait inférieur à celui dont bénéficie l'actionnaire de classe A.

8.4.4. Le Transfert des actions détenues par l'actionnaire de classe A, ses ayant-droits et les autres actionnaires à l'Offrant (en application de l'Obligation de Sortie Conjointe pour les autres actionnaires), s'effectuera simultanément mais ne pourra avoir lieu (i) moins de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de notification de la Notification de Sortie et plus de cent-vingt (120) jours ouvrables après, et (ii) qu'aux mêmes conditions que celles dont l'actionnaire de classe A et ses ayant-droits bénéficient, notamment en ce qui concerne le prix des actions et les éventuelles garanties consenties.

8.4.5. L'actionnaire de classe A et ses ayant-droits ayant participé à la Sortie Conjointe n'auront de responsabilité envers les autres actionnaires si le Transfert envisagé n'était pas en définitive réalisé.

8.4.6. L'Obligation de Sortie Conjointe cesse d'être applicable en cas d'admission des actions d'au moins d'une classe de la Société sur une bourse ou un marché réglementé.

8.5. Droit de Prémption

8.5.1. L'actionnaire qui veut transférer (au sens de l'article 8.1) une ou plusieurs actions (ci-après le "Cédant") devra proposer lesdites actions uniquement à l'actionnaire de classe A qui aura le droit de prémption décrit ci-dessous, à moins qu'il ne s'agisse d'un Transfert Autorisé.

L'actionnaire de classe A exerçant son droit de prémption doit le faire sur la totalité des actions faisant l'objet du Transfert projeté. Si l'actionnaire de classe A souhaite procéder à une prémption partielle, il devra recueillir l'accord préalable du Cédant.

8.5.2. Le droit de prémption ne s'applique pas dans les cas où l'actionnaire de classe A y aurait renoncé par écrit, cette renonciation pouvant notamment intervenir par avance dans une convention entre actionnaires (qui aura été notifiée à la Société) qui détermine de façon plus précise les cas de non applicabilité et les conditions qui y sont attachées.

8.5.3. a) Tout actionnaire qui envisage de transférer tout ou partie de ses actions doit notifier son projet au conseil d'administration de la Société dès qu'il sera en présence d'une offre émanant d'un tiers de bonne foi.

En cas de Transfert faisant suite au décès d'un actionnaire, la notification sera effectuée et la procédure de prémption sera conduite dès l'ouverture de la succession par le ou les héritiers, ou l'un d'eux dûment mandatés, ou à défaut par le conseil d'administration.

La notification devra décrire les modalités du Transfert envisagé. En particulier elle devra indiquer le nombre d'actions dont le Transfert est envisagé, l'identité du tiers acquéreur, le prix proposé par celui-ci et les modalités de paiement.

En cas de Transfert à titre onéreux autre qu'une vente pure et simple, la notification comportera l'évaluation par le Cédant de l'offre faite par l'acquéreur envisagé.

Après réception, copie de la notification sera transmise par le conseil d'administration à l'actionnaire de classe A et cette transmission vaudra à son profit offre irrévocable de vente des actions dont le Transfert est envisagé.

En cas de Transfert à titre gratuit, le conseil d'administration joindra à la notification une évaluation de la valeur des actions à transférer.

b) L'actionnaire de classe A désireux d'exercer son droit de prémption devra, comme il est indiqué ci-après, notifier au conseil d'administration sa décision de préempter les actions dont le Transfert est proposé et ce au prix déterminé conformément aux dispositions de l'article 8.5.4. ci-après.

Le délai de prémption à compter de la réception de la notification par l'actionnaire de classe A sera de 10 (dix) jours ouvrables.

La notification par l'actionnaire de classe A de son intention d'exercer son droit de prémption doit, sous peine de déchéance des droits prévus au présent article, indiquer le nombre maximum des actions qu'il s'engage à préempter.

c) Dans l'hypothèse où la totalité des actions à céder serait préemptée, l'actionnaire de classe A qui a exercé son droit de prémption disposera d'un délai de 30 (trente) jours ouvrables à compter de la réception de cette notification du conseil d'administration pour acquérir les actions et pour verser au Cédant le prix déterminé conformément aux stipulations de l'article 8.5.4. ci-après. Passé ce délai, l'actionnaire de classe A qui a déclaré vouloir exercer son droit, mais qui n'aurait pas acquis les actions lui revenant et payé le prix au Cédant, sera réputé avoir renoncé à son droit de prémption, sauf si le défaut d'acquisition ou de paiement est imputable au seul Cédant.

d) Au cas où l'actionnaire de classe A exercerait son droit de prémption sur un nombre d'actions inférieur au nombre d'actions à céder, le Cédant notifiera au conseil d'administration dans les 10 (dix) jours ouvrables suivant la réception de la notification qui lui sera faite en application du paragraphe (b) ci-avant, s'il refuse cette prémption partielle auquel cas

il sera libre de procéder au Transfert conformément à la disposition du point (e) ci-après, ou s'il accepte cette préemption partielle auquel cas il sera libre de céder les actions non préemptées dans les conditions visées au point (e) ci-après. Le conseil d'administration notifiera la décision du Cédant à l'actionnaire de classe A dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables suivant la réception de la notification de cette décision.

e) Au cas où l'actionnaire de classe A n'exercerait pas son droit de préemption ou serait réputé déchu de son droit ou réputé y avoir renoncé, ainsi que dans le cas visé au point (d) ci-avant, le Cédant pourra procéder au Transfert de la totalité (mais non d'une partie seulement) des actions à transférer qui n'auraient pas fait l'objet de l'exercice du droit de préemption.

f) Ce Transfert devra être effectué dans des conditions, notamment de prix, au moins aussi favorable pour le Cédant que celles décrites dans la notification initiale au conseil d'administration. A défaut de respecter les conditions visées ci-dessus, le droit de préemption prévu au présent article 8 s'appliquerait à tout Transfert que le Cédant envisagerait en vertu du présent alinéa (e) du présent article 8.5.3.

8.5.4. Prix de préemption

a) Le prix de préemption sera égal au montant le plus élevé entre (i) la VNI des actions et (ii) la valeur dégagée par toute formule de calcul agréée par les actionnaires dans tout accord conclu entre eux (le cas échéant).

b) S'il y a désaccord sur le prix de préemption, celui-ci sera déterminé par un expert indépendant désigné par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sur saisine de la partie la plus diligente. Le conseil d'administration fournira à l'expert toutes les informations qu'il demandera et lui donnera libre accès aux documents sociaux et comptables nécessaires pour l'établissement de son rapport. Les frais d'expertise seront pris en charge par l'actionnaire qui se sera trompé dans son évaluation. L'expert devra remettre son rapport aux parties concernées et au conseil d'administration dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de sa désignation.

c) Le Cédant (sauf en cas de Transfert à la suite d'un décès ou de changement de contrôle) et l'actionnaire de classe A pourront dans un délai de huit (8) jours ouvrables à compter de la réception par chacun d'eux du rapport de l'expert et au vu de celui-ci notifier au conseil d'administration, qui en informera immédiatement le Cédant et les autres actionnaires selon le cas, leur décision de se désister de la réalisation du Transfert ou de l'exercice du droit de préemption.

8.6. Requalification des actions

8.6.1 Aux termes de l'article 8.6.2. ci-dessous, chaque action de toute classe acquise par l'actionnaire de classe A sera automatiquement requalifiée en action de classe A et comptera pari passu parmi les actions de la Classe Originale en émission.

8.6.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à comparaître devant le notaire pour le compte de l'Assemblée Générale pour enregistrer les modifications des présents Statuts requises par la requalification aux termes de l'article 8.6.1.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. Composition du conseil

La Société est administrée par un conseil d'administration comprenant trois membres au moins

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'administrateur unique ou en tant que membre du conseil conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans au plus. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le président présidera toutes les réunions du conseil et toute assemblée générale. En son absence, l'assemblée générale ou les autres membres du conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le conseil d'administration nomme les dirigeants de la société au sens de la Loi de 2002 et s'il y a lieu, peut nommer un directeur général et/ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la société.

Ces dirigeants et directeurs peuvent ou non être administrateurs.

Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration, sous réserve que la société devra disposer d'au moins deux dirigeants de façon permanente. Pour autant que les présents statuts et la loi n'en disposent pas autrement, les dirigeants et les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, dirigeants et directeurs une indemnité ou une rémunération annuelle fixe ou variable.

9.2. Réunions du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation du président ou, en son absence, de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours ouvrables avant la date fixée pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre de cette convocation par assentiment écrit de chaque administrateur donné soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur de chaque membre du conseil. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

9.3. Délibérations - Procurations

Le président du conseil d'administration préside les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. En son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre administrateur ou, pour les assemblées générales des actionnaires, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration qui peut se tenir par voie de conférence téléphonique ou par voie de vidéoconférence permettant à tous les administrateurs de s'entendre au même moment.

Tout administrateur empêché ou absent peut se faire représenter à toute réunion du conseil en désignant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire, pour le représenter aux réunions du conseil d'administration et y voter en son lieu et place.

Un membre du conseil peut représenter plus d'un membre au conseil à condition qu'au moins deux membres du conseil soient physiquement présents ou assistent à la réunion du conseil d'administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

9.4. Procès-verbaux des réunions du conseil

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par procès-verbaux signés par le président de la réunion et le secrétaire, sinon un administrateur. Les mandats y sont annexés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents identiques contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception; la date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil seront valables et effectives comme si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

9.5. Pouvoirs du conseil et délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales de la société et pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

La conduite de l'activité de la société sera déterminée par au moins deux dirigeants au sens de la Loi de 2002.

Il peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

Il peut déléguer à des tiers, pour le compte de la société et sous sa responsabilité, l'exercice d'une ou de plusieurs des fonctions découlant de l'objet principal de la société, aux conditions prévues par la Loi de 2002.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles du mandat; la responsabilité des dirigeants se détermine en outre conformément à la Loi de 2002.

Art. 10. Signatures autorisées. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs qui, à l'égard de tiers, n'auront pas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration. Les actes de gestion journalière, ainsi que les actes déterminés pour lesquels un mandat spécial a été donné par le conseil d'administration, sont signés par le ou les administrateurs délégués, dirigeants, directeurs, gérants ou autres agents dans la limite et dans les conditions de la délégation de pouvoirs qui leur a été conférée.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Sous réserve des dispositions de la Loi de 2002, aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou personnes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou directeurs de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou personne ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, dirigeants, directeurs, fondateurs de pouvoir ou employés. L'administrateur, dirigeant ou directeur de la société qui est administrateur, associé, dirigeant, directeur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou personne avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, dirigeant ou directeur aurait dans quelque affaire de la société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, dirigeant ou directeur devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire; rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé", tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec une société de conseil fournissant des conseils à la société, ou en rapport avec Banque Degroof S.A., Banque Degroof Luxembourg S.A., ou l'une de leurs filiales ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

Art. 12. Revision des comptes. La société fera contrôler ses comptes et ses documents comptables annuels par un réviseur d'entreprises agréé qui devra satisfaire aux exigences légales concernant leur expérience professionnelle.

Le réviseur d'entreprises est nommé par l'assemblée générale qui détermine la durée de son mandat.

Art. 13. Assemblées des actionnaires.

13.1. Tenues des assemblées

L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit dans la Ville de Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année, à 15.00 (quinze) heures.

Si ce jour est un jour férié, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux fixés dans les avis de convocation concernés.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées par le conseil d'administration.

13.2 Délais de Convocation, Quorum. Procurations

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier au moins huit jours ouvrables avant la date de l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actions nominatives et, le cas échéant, publié conformément à la loi.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Les quorums et les délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut, par toute autre personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée en désignant un mandataire par écrit, soit en original, soit par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président de l'assemblée ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Affectations des bénéfices. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices sur proposition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'adresse portée au registre des actions nominatives. Le conseil d'administration pourra déterminer la devise de paiement des dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les présents statuts en matière de modifications aux statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la Société.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés à tout moment par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux dispositions de la Loi de 2002."

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société pour une durée se terminant le jour de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société M. Olivier de Vinck, dirigeant, né le 30 avril 1965 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire de leurs noms, prénoms, états civils et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Berghmans, O. de Vinck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 mars 2008, LAC/2008/10346. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008046726/5770/482.

(080051287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Starwood International Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.018.706,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.098.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of March,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Starwood Hotels & Resorts Worldwide Inc., an entity incorporated and organized under the laws of the United States of America, with registered office at the Corporation Trust, 300 East Lombard Street, Baltimore, Maryland, 21202, United States of America, and registered with the Baltimore Maryland United States of America Trade register, under the number 52-1193298,

here represented by Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on March 27th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company "Starwood International Licensing Company S.à r.l." (hereafter "the Company"), having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 133.098, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri BECK, residing in Echternach, on October 26th, 2007, published in the Mémorial C n ° 2765 of November 30th, 2007.

II. The Company's share capital is set at eighteen thousand seven hundred US Dollars (USD 18,700.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and eighty-seven US Dollars (USD 187.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by five million and six US Dollars (USD 5,000,006.-) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand seven hundred US Dollars (USD 18,700.-) to five million eighteen thousand seven hundred and six US Dollars (USD 5,018,706.-) by creation and issue of twenty-six thousand seven hundred thirty-eight (26,738) new shares of one hundred eighty-seven US Dollars (USD 187.-) each.

Subscription - payment

Thereupon Starwood Hotels & Resorts Worldwide Inc., prenamed, declared to subscribe to twenty-six thousand seven hundred thirty-eight (26,738) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of five million and six US Dollars (USD 5,000,006.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 (first paragraph) of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The share capital is set at five million eighteen thousand seven hundred and six US Dollars (USD 5,018,706.-) represented by twenty-six thousand eight hundred thirty-eight (26,838) shares with a nominal value of one hundred eighty-seven US Dollars (USD 187.-) each, all of which are fully paid up."

Estimate

For the purpose of registration, the increased capital of five million and six US Dollars (USD 5,000,006.-) is valued at three million one hundred seventy thousand eight hundred fifty-nine Euro sixty-eight Cent (€ 3.170.859,68).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at nineteen thousand three hundred Euro (€19.300.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Starwood Hotels & Resorts Worldwide Inc., une société soumise au droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust, 300 East Lombard Street, Baltimore, Maryland, 21202, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Baltimore Maryland des Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 52-1193298,

Représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Starwood International Licensing Company S.à r.l." (ci après «la Société»), avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.098, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C n ° 2765 du 30 novembre 2007.

II. Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cents US Dollars (USD 18.700,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 187,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions six US Dollars (USD 5.000.006,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille sept cents US Dollars (USD 18.700,-) à cinq millions dix-huit mille sept cent six US Dollars (USD 5.018.706,-) par la création et l'émission de vingt-six mille sept cent trente-huit (26.738) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 187,-) chacune.

Souscription - libération

Sur ce, Starwood Hotels & Resorts Worldwide Inc., prénommée, déclare souscrire aux vingt-six mille sept cent trente-huit (26.738) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de cinq millions six US Dollars (USD 5.000.006,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 (premier paragraphe) des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à cinq millions dix-huit mille sept cent six US Dollars (USD 5.018.706,-) représenté par vingt-six mille huit cent trente-huit (26.838) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 187,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital augmenté de cinq millions six US Dollars (USD 5.000.006,-) est évalué à trois millions cent soixante-dix mille huit cent cinquante-neuf Euros soixante-huit Cents (€ 3.170.859,68).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-neuf mille trois cents Euros (€ 19.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} avril 2008. Relation: ECH/2008/424. — Reçu quinze mille huit cent cinquante-quatre euros trente cents 3.170.859,68.- à 0,5% = € 15.854,30.-.

Le Releveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008046730/201/113.

(080051451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Fioretti SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 60.672.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 27 mars 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Pour FIORETTI S.A, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008046699/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

H.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par . Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18/03/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL

Administrateur

Référence de publication: 2008046690/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Mabren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 107.885.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18/03/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL

Administrateur

Référence de publication: 2008046687/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.145.584,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

WP X International Holdings LLC, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

being the sole shareholder of WP X LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 133,418, (the "Company"),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million one hundred twenty thousand ninety-eight euros (EUR 1,120,098) represented by one million one hundred twenty thousand ninety-eight (1,120,098) shares of a par value of one euro (EUR 1) each, up to one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four euros (EUR 1,145,584) represented by one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four (1,145,584) shares of a par value of one euro (EUR 1) each, to be paid by a contribution in cash of twenty-five thousand four hundred eighty-six euros (EUR 25,486) by the issue of twenty-five thousand four hundred eighty-six (25,486) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four euros (EUR 1,145,584) represented by one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four (1,145,584) shares of a par value of one euro (EUR 1) each, all fully paid-up and subscribed."

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of one million one hundred twenty thousand ninety-eight euros (EUR 1,120,098) represented by one million one hundred twenty thousand ninety-eight (1,120,098) shares of a par value of one euro (EUR 1) each, up to one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four euros (EUR 1,145,584) represented by one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four (1,145,584) shares of a par value of one euro (EUR 1) each, to be paid by a contribution in cash of twenty-five thousand four hundred eighty-six euros (EUR 25,486) by the issue of twenty-five thousand four hundred eighty-six (25,486) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

All the twenty-five thousand four hundred eighty-six (25,486) new shares have been subscribed by the sole shareholder WP X International Holdings LLC, represented as aforementioned, and fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of twenty-five thousand four hundred eighty-six euros (EUR 25,486) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further of the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four euros (EUR 1,145,584) represented by one million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-four (1,145,584) shares of a par value of one euro (EUR 1) each, all fully paid-up and subscribed."

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at two thousand five hundred euro (2,500,00).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

WP X International Holdings LLC, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, États-Unis d'Amérique,

étant le seul associé de WP X LuxCo S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.418, (la «Société»),

dûment représenté par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.120.098) représenté par un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit (1.120.098) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.145.584) représenté par un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (1.145.584) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, devant être payée par un apport en numéraire de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 25.486) par l'émission de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (25.486) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.145.584) représenté par un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (1.145.584) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel d'un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.120.098) représenté par un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit (1.120.098) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.145.584) représenté par un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (1.145.584) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, devant être payée par un apport en numéraire de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 25.486) par l'émission de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (25.486) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Toutes les vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (25.486) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associée unique, WP X International Holdings LLC, mentionné ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 25.486) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.145.584) représenté par un million cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (1.145.584) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U.BRÄUER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, MER/2007/1868. — Reçu deux cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-six cents A1% = 254,86€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008046743/243/125.

(080051249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

New Super Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.100.

In the year two thousand eight, on the eighth day of January,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Ma Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 123.212 (Ma Selector),

2. Po Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 123.245 (Po Selector),

3. Pi Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 123.214 (Pi Selector),

4. Sweeper Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 123.244 (Sweeper Selector), and

5. JD Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 129.099 (JD Selector),

all here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of five proxies given on January 8, 2008

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Ma Selector, Po Selector, Pi Selector, Sweeper Selector and JD Selector are the only shareholders of New Super Selector S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1611 on August 1, 2007 (the Company).

II. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 24, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The share capital of the Company is presently set at one hundred and sixty-six thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 166,175) represented by seven hundred and forty (740) Class A shares, seven hundred and forty (740) Class B shares, seven hundred and forty (740) Class C shares, two thousand nine hundred and sixty (2,960) Class D shares, one thousand, four hundred and sixty-seven (1,467) Class E shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. The increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand and twenty-five euro (EUR 27,025) to bring it from its present amount of one hundred and sixty-six thousand, one hundred and seventy-five euro (EUR 166,175) to one hundred and ninety-three thousand, two hundred euro (EUR 193,200), by way of the issuance one hundred and twenty-five (125) new Class A shares, one hundred and twenty-five (125) new Class B shares, one hundred and twenty-five (125) new Class C shares, four hundred and ninety-six (496) new Class D shares and two hundred and ten (210) new Class E shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. The subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1. by contribution in kind; and

3. The amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand and twenty-five euro (EUR 27,025) to bring it from its present amount of one hundred and sixty-six thousand, one hundred and seventy-five euro (EUR 166,175) to one hundred and ninety-three thousand, two hundred euro (EUR 193,200), by way of the issuance one hundred and twenty-five (125) new Class A shares, one hundred and twenty-five (125) new Class B shares, one hundred and twenty-five (125) new Class C shares, four hundred and ninety-six (496) new Class D shares and two hundred and ten (210) new Class E shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Intervention - subscription - payment

Thereupon,

1. Po Selector, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the one hundred and twenty-five (125) new Class A shares and to have them fully paid-up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Super Selector) in the amount of two thousand three hundred and twenty-eight pound sterling (£ 2,328) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to three thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125)).

2. Ma Selector, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred and twenty-five (125) new Class B shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector in the amount of two thousand three hundred and twenty-eight pound sterling (£ 2,328) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to three thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125)).

3. Pi Selector, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the one hundred and twenty-five (125) new Class C shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector in the amount of two thousand three hundred and twenty-eight pound sterling (£ 2,328) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to three thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125)).

4. Sweeper Selector, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the four hundred and ninety-six (496) new Class D shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector in the amount of nine thousand two hundred and thirty-six pound sterling (£ 9,236) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400)).

5. JD Selector, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the two hundred and ten (210) new Class E shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable due to it from Super Selector in the amount of three thousand nine hundred and ten pound sterling (£ 3,910) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to five thousand two hundred and fifty euro (EUR 5,250)).

Such contribution in an aggregate amount of twenty seven thousand and twenty-five euro (EUR 27,025) made to the Company is to be allocated as follows:

(i) An amount of three thousand, one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125) is allocated to the A share capital account of the Company;

(ii) An amount of three thousand, one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125) is allocated to the B share capital account of the Company;

(iii) An amount of three thousand, one hundred and twenty-five euro (EUR 3,125) is allocated to the C share capital account of the Company;

(iv) An amount of twelve thousand, four hundred euro (EUR 12,400) is allocated to the D share capital account of the Company;

(v) An amount of five thousand, two hundred and fifty euro (EUR 5,250) is allocated to the E share capital account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of Super Selector that, as of the date of such certificate:

- Ma Selector, Po Selector, Pi Selector, Sweeper Selector and JD Selector have a receivable due to it from the Company (the Receivable);

- the amount due under the Receivable is twenty thousand one hundred and thirty pound sterling (£ 20,130) (which, based on an exchange rate of EUR 1.3425 to £ 1, is equal to twenty seven thousand and twenty-five euro (EUR 27,025));

- the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible);

- the Pro Forma balance sheet of the Company dated December 21, 2007 is not totally accurate and all accounting entries are not yet reflected in such pro forma accounts but the purpose of the signature on such accounts is to confirm that the amount of debt in the Company is sufficient for the purpose of the share capital increase by way of conversion of debt.

Such certificate and a copy of the balance sheet of Super Selector, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and ninety three thousand, two hundred euro (EUR 193,200) represented by (i) eight hundred and sixty-five (865) Class A Shares, (ii) eight hundred and sixty-five (865) Class B Shares, (iii) eight hundred and sixty-five (865) Class C Shares, (iv) three thousand, four hundred and fifty-six (3,456) Class D Shares and (v) one thousand, six hundred and seventy-seven (1,677) Class E Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company («the Designated Assets») which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,900.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Ma Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.212 (Ma Selector);

2. Po Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.245 (Po Selector);

3. Pi Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.214 (Pi Selector);

4. Sweeper Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.244 (Sweeper Selector); et

5. JD Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.099 (JD Selector)

toutes représentées par Maître Tulay Sonmez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de cinq procurations données le 8 janvier 2008,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ma Selector, Po Selector, Pi Selector, Sweeper Selector et JD Selector sont les seuls associés de New Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} août 2007, numéro 1611, page 77297 (la Société).

II. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

III. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-six mille cent soixante-quinze euros (EUR 166.175), représenté par sept cent quarante (740) parts sociales de Classe A (les Parts A), sept cent quarante (740) parts sociales de Classe B (les Parts B), sept cent quarante (740) parts sociales de Classe C (les Parts C), deux mille neuf cent soixante (2.960) parts sociales de Classe D (les Parts D) et mille quatre cent soixante-sept (1.467) parts sociales de Classe E (les Parts E) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille vingt-cinq euros (EUR 27.025) pour le porter de son montant actuel de cent soixante six mille cent soixante-quinze euros (EUR 166.175), à cent quatre-vingt-treize mille deux cent euros (EUR 193.200), par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe A, cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe B, cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe C, quatre cent quatre-vingt-seize (496) nouvelles parts sociales de Classe D et deux cent dix (210) nouvelles parts sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; et

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié sous le paragraphe 1. par un apport en nature; et

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Sur quoi, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt sept mille vingt-cinq euros (EUR 27.025) pour le porter de son montant actuel de cent soixante six mille cent soixante-quinze euros (EUR 166.175), à

cent quatre-vingt-treize mille deux cent euros (EUR 193.200), par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe A, cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe B, cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe C, quatre cent quatre-vingt-seize (496) nouvelles parts sociales de Classe D et deux cent dix (210) nouvelles parts sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui auront les droits et obligations y attachés suivant la modification des statuts de la Société.

Souscription et paiement

Ces faits exposés,

1. Po Selector, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe A et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance due par Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Super Selector) d'un montant de deux mille trois cent vingt-huit livres sterling (£ 2.328) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125)).

2. Ma Selector S.à.r.l, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe B et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance due par Super Selector d'un montant de deux mille trois cent vingt-huit livres sterling (£ 2.328) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125)).

3. Pi Selector S.à.r.l, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales de Classe C et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance due par Super Selector d'un montant de deux mille trois cent vingt-huit livres sterling (£ 2.328) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125)).

4. Sweeper Selector, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt-seize (496) nouvelles parts sociales de Classe D et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance due par Super Selector d'un montant de neuf mille deux cent trente-six livres sterling (£ 9.236) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit douze mille quatre cents euros (EUR 12.400)).

5. JD Selector, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux deux cent dix (210) nouvelles parts sociales de Classe E et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance due par Super Selector d'un montant de trois mille neuf cent dix livres sterling (£ 3.910) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250)).

Ledit apport d'un montant total de vingt-sept mille vingt-cinq euros (EUR 27.025) fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125) sera affecté au compte de capital de Classe A de la Société;

(ii) un montant de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125) sera affecté au compte de capital de Classe B de la Société;

(iii) un montant de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125) sera affecté au compte de capital de Classe C de la Société;

(iv) un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) sera affecté au compte de capital de Classe D de la Société;

(v) un montant de cinq mille deux cent cinquante euros (5.250) sera affecté au compte de capital de Classe E de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de Super Selector en date de ce jour que:

- Ma Selector, Po Selector, Pi Selector, Sweeper Selector et JD Selector ont une créance vis-à-vis de la Société (la Créance);

- Le montant du en vertu de la créance est de vingt mille cent trente livres sterling (£ 20.130) (sur base d'un taux de change de EUR 1,3425 = £ 1, soit vingt-sept mille vingt-cinq euros (EUR 27.025));

- La Créance est certaine, liquide et exigible;

- Le bilan intérimaire de la Société en date du 21 décembre 2007 n'est pas totalement exact et toutes les données comptables ne figurent pas encore dans ces comptes intermédiaires, mais l'objet de la signature de ces comptes est de confirmer que le montant de la dette de la Société est suffisant pour les besoins de l'augmentation de capital par conversion de dette.

Ledit certificat et une copie du bilan de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de plus de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (EUR 193.200), représenté par huit cent soixante-cinq (865) parts sociales de Classe A, huit cent soixante-cinq (865) parts sociales de Classe B, huit cent soixante-cinq (865) parts sociales de Classe C, trois mille quatre cent cinquante six (3.456) parts sociales de Classe D et mille six cent soixante-dix-sept (1.677) parts sociales de Classe E sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui refléteront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les «Actifs Désignés»), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignée comme une Part Sociale. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.»

Rien ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 2.900,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2660. — Reçu cent trente-cinq euros treize cents.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008046744/242/280.

(080051252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Varazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.935.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Hellmut SCHWEISGUT, commerçant, demeurant à D-53173 Bonn-Bad Godesberg, Rungsdorfer Strasse 53C (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Robert LANGMANTEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa qualité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «VARAZUR SA», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.935, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1047 du 30 mai 2006 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- que Monsieur Hellmut SCHWEISGUT, prénommé et représenté comme dit ci-avant, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne comme liquidateur Monsieur Robert LANGMANTEL, prénommé, né à Munich (Allemagne), le 15 juin 1946, en qualité de liquidateur de la prédite Société;

Que Monsieur Hellmut SCHWEISGUT, agissant par son mandataire prénommé, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

Monsieur Robert LANGMANTEL, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par Monsieur Hellmut SCHWEISGUT, seul actionnaire de la société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Monsieur Hellmut SCHWEISGUT nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société anonyme FIDES INTER-CONSULT S.A. avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, RCS B 52.925, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 24 janvier 2008, Monsieur Hellmut SCHWEISGUT en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDES INTER-CONSULT S.A., prénommés, pour leurs travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Monsieur Hellmut SCHWEISGUT, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister avec effet au 31 décembre 2007.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à D-53173 Bonn - Bad Godesberg, Rüngsdorfer Strasse 53C (Allemagne).

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Langmantel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 janvier 2008, LAC / 2008 / 4602. — Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046747/202/55.

(080051448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.258.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IS EF Two S.à r.l, a limited liability company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, RCS Luxembourg B 117.042,

here represented by Mr. Pii KETVEL, private employee, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of R.IX S.à r.l, a limited liability company (société à responsabilité limitée), originally incorporated under the laws of Luxembourg under the name of Revcap IX Luxembourg S.à r.l, by a deed of the undersigned notary dated 20 June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1874 dated 6 October 2006, which articles of association have been modified for the last time by a deed of Maître Marc LECUIT, notary then residing in Redange-sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 September 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 2228 dated 28 November 2006.

- that the sole shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 17 of the Company's articles of association;
2. Authorization to any lawyer of the law firm Wildgen, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

3. Miscellaneous.

- after that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 17, paragraph 1, of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. (paragraph 1). Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and six and the financial year two thousand and seven that shall begin on the first day of January of the year two thousand and seven and shall terminate on the seventh day of March of the year two thousand and eight, and further the year two thousand and eight that shall begin on the eighth day of March of the year two thousand and eight and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year."

Second resolution

The sole shareholder decides to grant authorisation to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & Partners to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IS EF Two S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.042,

dûment représentée par Monsieur Pii KETVEL, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de R.IX S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois originairement constituée sous la dénomination de Revcap IX S.à r.l en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1874 du 6 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2228 du 28 novembre 2006;

- que l'associé unique déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'Article 17 des statuts de la Société;
2. Autorisation accordée a tous les avocats de l'Etude Wildgen, Luxembourg d'accomplir toutes les démarches nécessaires et de circonstances relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée.
3. Divers.

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. (paragraphe 1^{er}). Année fiscale.** L'année fiscale de la société débutera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente et unième jour du mois de décembre de la même année, à l'exception de la première année fiscale qui débutera le jour de la constitution de la société et prendra fin le trente et unième jour du mois de décembre de l'année deux mille six et de l'année fiscale deux mille sept qui débutera le premier jour du mois de janvier de l'année deux mille sept et se terminera le septième jour du mois de mars de l'année deux mille huit, et ensuite l'année deux mille huit qui devra débuter le huitième jour du mois de mars de l'année deux mille huit et se terminera le trente et unième jour du mois de décembre de la même année."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de l'étude WILDGEN & Partners, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les parties ont évalués le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, environ huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue Anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte fiançais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KETVEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008, Relation GRE/2008/1083. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046734/231/106.

(080051563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Vincent THILL / Stefano DE MEO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046686/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 février 2008, que le Conseil d'Administration a pris entre autres, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, Madame Nella PELIZZA, demeurant au 20, Via Borgonuovo, I-20121 Milan, en remplacement de Monsieur Diego FIORENTINI, démissionnaire. L'Administrateur ainsi nommé termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Suite à la nouvelle nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer la signature de catégorie 'A' à Madame Nella PELIZZA.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mars 2008.

Société De Participation Financière Italmobiliare S.A.

Bruno EYNARD / Salvatore DESIDERIO

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008046684/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 janvier 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Flaviano TONELLOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à Cassanese 94/96, I-20090 Segrate (Milan), Président,

- Monsieur Gianfranco PERONI, administrateur de sociétés, demeurant à Via Da Vinci, 79, I-20092 Cinisello Balsamo,

- Monsieur Carlo BARILLA, administrateur de sociétés, demeurant à Strada San Giovanni, 73, I-18038 Sanremo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046680/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Gemstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.273.

Lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 11 février 2008, ont été nommés:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Hans Patrik FAHRENKAMP, «Kaufmann», demeurant à Marpergerstr. 20, D-04229 Leipzig, Président;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046677/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Systemgastronomie K. Kiermeier G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 90.970.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 28 mars 2008

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Konstantin KIERMEIER, Handelskaufmann, demeurant 5, rue Haard, L-4970 Bettingen/Mess.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046678/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Oxbow Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.667.

DISSOLUTION

In the years two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The company DREVER LIMITED, registered at the Registrar of Companies for England and Wales under number 5750966, with registered office at W1K 1DG London (United Kingdom), 18 South Street, Mayfair,

represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, declared and requested the notary to act:

1.- That the public limited company "OXBOW INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 110.667, has been incorporated by deed of Maître Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg) on September 14, 2005, published in the Mémorial C number 38 of January 6, 2006.

2.- That the capital of the company "OXBOW INVESTMENTS S.A." presently amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

3.- That the appearing party is the sole shareholder of the company "OXBOW INVESTMENTS S.A.".

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "OXBOW INVESTMENTS S.A." which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the company "OXBOW INVESTMENTS S.A."

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company "OXBOW INVESTMENTS S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

9.- That the share register has been cancelled.

10.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société DREVER LIMITED, enregistrée au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro 5750966, avec siège social à W1K 1DG Londres (Royaume-Uni), 18 South Street, Mayfair,

représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme "OXBOW INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.667, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 38 du 6 janvier 2006.

2.- Que le capital de la société "OXBOW INVESTMENTS S.A." s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,-) chacune.

3.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société "OXBOW INVESTMENTS S.A."

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "OXBOW INVESTMENTS S.A.", qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société "OXBOW INVESTMENTS S.A."

6.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société "OXBOW INVESTMENTS S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2008, Relation GRE/2008/1421. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046759/231/93.

(080051462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Eufin Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.968.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Vincent THILL.

Référence de publication: 2008046683/43/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

B.B. Finco, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.069.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Olivier CONRARD / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046689/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Gruppo Fabbri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.723.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Suite à la nouvelle nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer la signature de catégorie 'B' à Monsieur Olivier CONRARD.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2008.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Régis DONATI / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046691/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Auberge THILLSMILLEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 30, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 26.383.

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont Comparu:

- 1) Monsieur Robert Thelen, hôtelier-restaurateur, avec domicile à 17, Kuerzeboesch, L-6868 Wecker.
 - 2) Madame Françoise Loschetter, restauratrice, avec domicile à 25, rue Mies, L-7557 Mersch, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour
 - 3) Madame Charlotte Loschetter-Jungblut, commerçante, avec domicile à 30, rue de Baerendall, L-8212 Mamer,
 - 4) Monsieur Jean Loschetter, commerçant avec domicile à 30, rue de Baerendall, L-8212 Mamer,
 - 5) Monsieur Paul Hamen, hôtelier-restaurateur, avec domicile à 22, Riesenhafterwee, L-8811 Bilsdorf,
- tous trois ici représentés en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date des 1^{er} et 2 mars 2008, lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, déclarent être les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "AUBERGE THILLSMILLEN S.à r.l." avec siège social à L-8212 MAMER, 30, rue du Baerendall,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 26.383,

constituée en date du 4 août 1987 publiée au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations C, Numéro 329 du 17 novembre 1987.

Tous les associés sont présents ou représentés et déclarent renoncer aux convocations d'usage et se considérer comme étant dûment convoqués pour délibérer sur l'ordre du jour suivant, dont ils ont eu connaissance au préalable:

Ordre du jour:

- 1) Acceptation de la démission et décharge à Monsieur Paul HAMEN et à Monsieur Robert THELEN pour l'exercice de leurs mandats de gérants jusqu'à ce jour.
- 2) Changement du régime de signature statutaire et en conséquence modification du deuxième paragraphe de l'article 8.
- 3) Nomination des gérants
- 4) Détermination des pouvoirs des gérants
- 5) Divers

Après délibération les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission et accorde décharge au gérant Monsieur Paul HAMEN, de son mandat de gérant de la société avec effet au 15.09.2007, et accorde également décharge à Monsieur Robert THELEN pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature statutaire et en conséquence de modifier le deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts comme suit:

« **Art. 8. (2^{ème} paragraphe).** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de leur fonction à définir lors de leur nomination.»

Troisième résolution

L'assemblée confirme aux fonctions de gérant technique:

Monsieur Robert THELEN, hôtelier-restaurateur, avec domicile à L-6868 Wecker, 17, Kuerzeboesch, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société pour tout engagement n'excédant pas une valeur de 5.000,- EUR.

L'assemblée nomme aux fonctions de gérant administratif:

Monsieur Jean LOSCHETTER, commerçant avec domicile à 30, rue de Baerendall, L-8212 Mamer, lequel aura tous pouvoirs d'engager la société pour tout engagement n'excédant pas une valeur de 1.250,- EUR.

Dans le cadre de la gestion journalière la co-signature du gérant technique est obligatoire.

Pour tout engagement qui dépasse les pouvoirs repris ci-dessus, la signature des deux gérants sera requise.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. TEHLEN, F. LOSCHETTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2008. Relation: LAC/2008/9741. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008046737/206/63.

(080051575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Peinture Creative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 2, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 118.459.

Im Jahre zwei tausend acht, Den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Mario PETERS, Maler und Lackierer, wohnhaft in D-54344 Kenn, Auf der Kenner Ley 33.

2.- Herr Gert BIERWIRTH, Malermeister, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Trierer Strasse 13.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Peinture Creative S.à r.l." sind, mit Sitz in L-1747 Luxemburg, 2, Op der Heed, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.459 (NIN 2006 2429 675).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 10. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1940 vom 17. Oktober 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche zugeteilt sind wie folgt:

1.- Herr Mario PETERS, vorgeannt, einundfünfzig Anteile	51
2.- Herr Gert BIERWIRTH, vorgeannt, neunundvierzig Anteile	49
Total ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Gert BIERWIRTH überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, neunundvierzig (49) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Mario PETERS, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro (€ 6.250.-)

Herr Mario PETERS ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Gert BIERWIRTH erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Mario PETERS den Betrag von sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro (€ 6.250.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Mario PETERS, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft "Peinture Creative S.à r.l.", erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Mario PERTERS, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Mario PETERS, Maler und Lackierer, wohnhaft in D-54344 Kenn, Auf der Kenner Ley 33.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. PETERS, G. BIERWIRTH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, 18 mars 2008, Relation: ECH/2008/381. — Reçu douze Euros € 12,00.-.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 3. April 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008046732/201/51.

(080051458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Axinya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 1, place Saint Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 111.230.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Arnaldo BUCCI, employé privé, demeurant à L-1458 Luxembourg, 2, rue de l'Eglise,

propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société AXINYA S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2334 Luxembourg, 1, Place St Pierre et Paul, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B111.230, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 253 du 3 février 2006.

Il déclare d'abord céder à Ernest KRIER, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf, ses cinquante (50) parts sociales de la Société, pour le prix de six mille deux cent cinquante (6.250,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Arnaldo BUCCI, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique, et Nachida KHENANCHA, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant administratif, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent la cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Nachida KHENANCHA et Ernest KRIER, préqualifiés, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) euros, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) euros chacune.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

- 3) Suite à cette cession de parts, la répartition est désormais la suivante:

Ernest KRIER, cinquante parts sociales	50
Nachida KHENANCHA, cinquante parts sociales	50
Total: Cent parts sociales	100

- 4) Ils acceptent la démission du gérant technique, Arnaldo BUCCI, préqualifié.

5) Ils nomment Nachida KHENANCHA, gérant unique de la société avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BUCCI, KRIER, KHENANCHA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 mars 2008, REM 2008 / 360. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008046739/218/51.

(080051588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

LuxScan Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 66.212.

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

agissant en sa qualité de:

I.- mandataire spécial de la Gérance de la société à responsabilité limitée "LuxScan Finances SARL" (ci-après la "Société Absorbante" ou la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.212, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 14 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 18 novembre 1998; les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs

reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 941 du 13 mai 2006,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par une résolution de la Gérance de la Société Absorbante du 26 février 2008.

II.- mandataire spécial de la Gérance de la société à responsabilité limitée "LuxScan Technologies SARL", (ci-après la "Société Absorbée"), établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.710, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 4 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 20 octobre 1998; les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1675 du 22 novembre 2002,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par une résolution de la Gérance de la Société Absorbante du 26 février 2008.

Des copies des résolutions des Gérances de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Le mandataire, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter la fusion de la Société Absorbante et la Société Absorbée comme suit:

- La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des parts sociales de la Société Absorbée.
- La Gérance de la Société Absorbante ainsi que la Gérance de la Société Absorbée (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") ont adopté, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2008 un projet de fusion, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 du 7 février 2008.
- Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a), b), et c) de la Loi (c.-à-d. le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes, et un état comptable ne datant pas de plus de trois mois en référence à la date du projet de fusion), ont été tenus à disposition des associés des Sociétés Fusionnantes à leur siège social respectif durant un mois précédant la date de cette assemblée.
- Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date des présentes.
- La Gérance de la Société Absorbante a constaté l'effet de la fusion.
- La fusion a pris effet le 7 mars 2008, à 24.00 heures, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2008.
- La Société Absorbée est absorbée par la Société Absorbante par apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.
- Comme conséquence de la fusion, la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date du présent acte.
- Décharge pleine et entière est accordée au Gérant de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'en date d'aujourd'hui.
- Les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au moins au siège social de la Société Absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi et au vu des déclarations reprises ci-avant, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008 Relation GRE/2008/1339. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046753/231/67.

(080051478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

SaarGummi technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

—
EXTRAIT

La société SaarGummi technologies S.à r.l., établie et ayant son siège social à 97, route du Vin, L-5445 Schengen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.936 a pris connaissance du changement d'adresse du gérant:

Monsieur Raschke Dieter Hermann, 7, avenue G.-D. Charlotte 1896-1985, L-5654 Mondorf-les-Bains

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008046665/1132/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Lid Lift Industrial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.700.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 novembre 1999 que:

- Suite à la démission de Monsieur Paul LAPLUME, en sa qualité d'Administrateur de la société, demeurant professionnellement à Junglinster, Luxembourg

- Monsieur René SCHMITTER, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a été élu en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Cependant, suite à une erreur matérielle, cette information n'a pu être portée à la connaissance du public en temps utile.

Le mandat de l'Administrateur durera jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046675/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Carlo Tassara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 98.410.

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que le Commissaire aux Comptes de la société H.R.T. Révision S. à r. l. a changé sa dénomination sociale durant l'année 2007 en

H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046674/802/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Euralver Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 62.513.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2007

1. L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur et Président du Conseil d'Administration Monsieur Olivier AMET demeurant à 8B, rue Pierre Fourier, F-54000 Nancy.

2. L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur, pour une période de 2 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2009), Monsieur Jacques HUILLARD, demeurant à 1, rue d'Ouessant, F-75015 Paris.

Monsieur Jacques HUILLARD est nommé président du Conseil d'Administration.

Pour réquisition
EURALVER FACADES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008046662/1682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Boch & Sons Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

R.C.S. Luxembourg B 94.541.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, société civile
L-3206 ROESER - B.P. 11
Signature

Référence de publication: 2008046460/2503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00899. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

IVG European Core+ Office, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.225.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2008, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'IVG European Core+ Office' ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 31 mars 2008.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2008046283/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.
